



1948/2018

INDÉPENDANTS PAR NATURE

ET ÇA FAIT 70 ANS QUE ÇA DURE

En 1906, les délégués au Congrès Confédéral de la CGT (seule organisation syndicale à l'époque) adoptaient à une très large majorité un texte connu aujourd'hui sous le nom de « Charte d'Amiens ».

Il s'agissait pour eux, dans un contexte où certains militants politiques affirmaient que le Syndicat ne devait et ne pouvait être que la courroie de transmission du parti, à l'époque la SFIO (Section Française de l'Internationale Ouvrière), de graver l'indépendance du syndicalisme confédéré vis à vis des partis politiques.

Extraits de la Charte d'Amiens

« Le Congrès déclare que... tous les travailleurs, quelles que soient leurs opinions ou leurs tendances politiques ou philosophiques ont le devoir d'appartenir au groupement essentiel qu'est le Syndicat. Comme conséquence, en ce qui concerne les individus, le Congrès affirme l'entière liberté pour le syndiqué de participer, en dehors du mouvement corporatif, à telles formes de luttes correspondant à sa conception philosophique ou politique, se bornant en réciprocité à lui demander de ne pas introduire dans le syndicat les opinions qu'il professe au dehors. En ce qui concerne les organisations, le Congrès déclare qu'afin que le syndicalisme atteigne son maximum d'effet, l'action économique doit s'exercer directement contre le patronat, les organisations confédérées n'ayant pas, en tant que groupements syndicaux, à se préoccuper des partis et des sectes qui, en dehors et à côté, peuvent poursuivre en toute liberté la transformation sociale »

L'histoire du syndicalisme français est ponctuée de débats sur le rôle et la place du syndicalisme dans la société. Elle est également ponctuée de scissions et créations de syndicats qui toutes ont plus ou moins

pour origine la question de l'indépendance politique affirmée par la Charte d'Amiens qui n'a dans les faits, jamais été véritablement tranchée sauf à **FO**. Née de la dernière scission avec la CGT en 1947, la Confédération Générale du Travail Force Ouvrière fut créée en 1948 par les militants convaincus de la nécessité de l'existence d'un syndicalisme libre et indépendant pour assurer la défense des salariés hors de toute emprise politique philosophique ou religieuse. C'est sur la base de cette conviction que nos aînés ont posé les pierres de notre syndicalisme et **depuis 70 ans cette indépendance et cette liberté sont l'ADN de FO**.

Si le texte de la Charte d'Amiens peut avoir vieilli dans la forme, il demeure d'une étonnante modernité sur le fond et est plus que jamais d'actualité. En effet, 112 ans après sa rédaction, les mêmes qui voulaient en 1906, mettre le syndicalisme sous une forme de tutelle politique voudraient aujourd'hui s'en servir comme d'un levier pour leurs propres idées.

Voilà pourquoi, FO n'appelle pas ses adhérentes et adhérents à rejoindre la manifestation du 26 mai, voilà pourquoi le syndicat n'ira pas avec ses banderoles à cette manifestation. Mais parce que tout comme l'indépendance, la liberté est dans l'ADN de **FO**, de la même manière que nous ne donnons jamais de consigne de vote politique, nous n'en donnerons pas non plus pour cette manifestation ni dans un sens ni dans l'autre. Chacun fera ce qu'il jugera opportun.

**Nous voulons rester
ce que nous sommes
depuis 70 ans :
des femmes
et des hommes libres
dans un syndicat libre.**

LE SYNDICAT QUI **RESTE** UN SYNDICAT